

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Arts plastiques

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres et langues

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Arts plastiques* de l'université de Lorraine propose une formation à la fois théorique et pratique, qui se découpe après un socle commun en deux orientations complémentaires qui se définissent à partir du semestre 4 : *Arts plastiques* d'une part, et *Arts de l'exposition* d'autre part. La licence *Arts plastiques* a été en effet l'objet d'une nouvelle organisation depuis 2013, suite à la fermeture du parcours *Arts de l'exposition* en première année de licence (L1) et au premier semestre de la deuxième année de licence (L2). La différenciation en parcours se fait donc désormais à partir du second semestre de L2. La licence, dans sa construction, est en soi pluridisciplinaire et s'inscrit essentiellement sur le territoire régional des institutions culturelles. Cette nouvelle structuration permet de dispenser des enseignements fondamentaux à la discipline (tant ateliers pratiques que savoirs théoriques) et d'apporter des compétences transversales nécessaires aux différents champs professionnels auxquels la licence prépare.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs visés sont assez distincts d'un parcours à l'autre. Le parcours <i>Arts plastiques</i> annonce une dimension théorique et pratique des enseignements centrée sur la conception et l'analyse de productions plastiques en passant par le fonctionnement des institutions, tout en s'ouvrant sur la dimension didactique de la transmission de cette discipline. Le parcours <i>Arts de l'exposition</i> affiche davantage des objectifs concrets de maîtrise des outils de mise en œuvre de l'organisation d'expositions ou d'événements artistiques dans ses diverses étapes de production (projet, scénographie, communication...).</p> <p>Les métiers visés par la formation recouvrent un vaste panel : scénographe, régisseur, mais aussi directeur de centre d'art ou de galerie et tous les métiers de l'action culturelle (médiation de l'art, accueil des publics, graphiste, illustrateur, enseignant ou formateur en arts...).</p> <p>La licence permet également une poursuite d'études en master recherche ou en master professionnel dans les domaines de l'art et de la culture : au sein même de l'université de Lorraine, dans une autre université ou dans une école d'art. Les cours proposés permettent de répondre en grande partie aux objectifs d'insertion. Néanmoins, si son objectif est de s'inscrire dans les réalités du monde socio-économique et de l'insertion professionnelle, cela supposerait toutefois une formation avec des acquisitions spécifiques plus développées à la fois en termes de compétences et de connaissances. Malgré la part importante d'intervenants extérieurs dans la formation, la plupart des compétences attendues demeurent généralistes et il pourrait être utile pour les étudiants de les rendre plus concrètes. Ainsi, un seul cours magistral (CM) de 12h sur les institutions culturelles et les statuts des artistes semble insuffisant pour répondre pleinement aux compétences liées au dialogue ou au travail dans et avec les différents types d'institutions.</p>
Organisation
<p>L'organisation, depuis 2013, s'est vue remaniée en adossant désormais le parcours <i>Arts de l'exposition</i> au parcours <i>Arts plastiques</i> avec un socle commun sur les trois premiers semestres et deux orientations complémentaires ayant chacune</p>

des spécificités. Ce socle commun à caractère interdisciplinaire d'enseignement théorique se combine avec une analyse critique et technique de la production. Il est à noter cependant un manque d'enseignement en histoire de l'art. L'unité d'enseignement (UE) d'ouverture en L1 est orientée vers la musique, l'histoire ou les arts du spectacle pour, dès le début, permettre d'éventuelles passerelles.

Dès la L2, les étudiants se familiarisent avec des enjeux transversaux qui combinent des savoirs spécifiques à une dimension plus transversale. Une approche progressive de la recherche en Arts plastiques est conduite dès la L2 en développant, en parallèle, la maîtrise de concepts posés par les diverses théories de l'art.

Le parcours *Arts de l'exposition* qui débute donc au semestre 4 envisage une progressivité des pratiques de mise en œuvre de l'exposition en lien avec l'art contemporain en effectuant également des ouvertures vers la muséographie et la scénographie.

La troisième année de licence (L3) est l'année de confirmation de la spécialisation.

En outre, l'acquisition de compétences additionnelles comme la méthodologie du travail universitaire, l'informatique appliquée à l'art et les langues vivantes viennent compléter le parcours de l'étudiant.

Le dossier justifie la part importante des travaux dirigés (TD) par rapport aux CM par les impératifs du monde professionnel convoquant des compétences spécifiques aux métiers de la création. Comme en fait mention le rapport du conseil du perfectionnement, certains TD - plus spécifiquement les ateliers - semblent réunir trop d'étudiants pour être efficaces en raison du manque d'espaces et de leur aménagement.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Arts plastiques* s'inscrit dans le contexte socio-économique et culturel de la région. On notera le partenariat depuis l'origine avec le Centre Georges Pompidou et le fonds régional d'art contemporain (FRAC) à Metz mais également avec d'autres structures de diffusion de l'art contemporain comme Faux-Mouvement, le Préau, la Synagogue de Delme ou le Musée d'art moderne (MUDAM).

Alors même qu'il existe déjà des collaborations avec les Ecoles de Nancy et notamment l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN), et l'Ecole nationale supérieure d'art et de design (ENSA), il est à noter la volonté de les développer davantage notamment avec le projet du Campus ARTEM.

Le dossier ne fait pas mention des relations avec la licence *Arts plastiques* de l'université de Strasbourg (Unistra), ni du positionnement vis-à-vis de l'enseignement artistique dans la région du Grand-Est ou dans la Grande Région.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de deux professeurs des universités (PR), trois maîtres de conférences (MCF), un professeur agrégé (PRAG), deux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), ainsi que des chargés de cours. L'équipe comprend également des professionnels issus du monde socio-économique, dont les profils ne sont pas toujours énoncés avec précision. Il existe des responsables d'année pour chaque année de la licence et les membres de l'équipe pédagogique se réunissent deux fois par semestre.

Très impliquée dans la vie de la formation, l'équipe veille à une bonne cohésion dans la répartition entre MCF, PRAG, ATER et personnalités issues du monde socio-économique.

Elle assure également le pilotage de la formation (recrutements, rencontres avec les étudiants tuteurs), organise les emplois du temps et veille à respecter les objectifs scientifiques et professionnels de la licence. Aussi, elle est régulièrement associée au déroulement du conseil de perfectionnement, ce qui permet d'obtenir un retour régulier sur l'évolution de la formation.

La licence *Arts plastiques* se caractérise par une proportion importante de TD face aux CM, ce qui est légitime étant donné les spécificités de certaines compétences professionnelles liées aux métiers de la création. Cette particularité se lit dès le tronc commun. Pour le parcours *Arts plastiques* il est dispensé 65% de TD et 35% de cours magistraux, pour le parcours *Arts de l'exposition*, il s'agit de 60% de TD et 40% de cours magistraux.

Malgré le renforcement de l'équipe avec trois MCF, le taux d'encadrement par des titulaires reste encore insuffisant. Cette situation avait déjà précédemment conduit l'équipe à fermer la mention *Arts de l'exposition* pour l'adosser à la licence *Arts plastiques*. Il reste encore un manque d'enseignements techniques et pratiques nécessaires à la formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs globaux de la licence *Arts plastiques* sont en constante progression (217 en 2009, 359 en 2014). La part des étudiants boursiers a un peu augmenté : 57% en 2009, 66% en 2015.

Le taux de réussite en première année de licence (L1) de 2009 à 2014 est en hausse constante, et depuis 2 ans le taux d'abandon a baissé notablement. Ce phénomène n'existe pas en L2, ni en L3 puisque le taux de présence aux examens est proche des 100% avec un taux de réussite de 80% à 95% entraînant un très bon taux de passage de la L2 à la L3 puis

<p>en première année de master (M1).</p> <p>Une grande majorité des étudiants (90%) poursuivent leurs études au sein de l'université de Lorraine et une partie se dirige également vers les écoles supérieures d'art. Un faible pourcentage d'étudiants rentre dans la vie active. Le taux d'insertion professionnelle est donc peu significatif dans la mesure où le chiffre des sortants est très faible. Aucun étudiant ne passe des concours.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Le Centre de recherche sur les médiations (CREM), laboratoire d'appui de la formation en Arts plastiques, porte une attention à l'articulation théorie-pratique qui fait écho à la formation au travers de la prise en compte de l'exposition comme démarche de création.</p> <p>Les étudiants sont donc amenés à réfléchir sur les façons de questionner les processus de création et d'élaborer un discours faisant apparaître ces mécanismes artistiques par le biais de leur propre production.</p> <p>La sensibilisation à la recherche est effective dès la L1 (« textes sur l'art » et « composition plastique ») et se poursuit graduellement au cours des années suivantes. Le « séminaire dirigé » en L3 constitue un excellent moyen d'accompagner les étudiants dans le développement d'un projet de recherche adossée à la pratique, même s'ils sont toutefois peu nombreux à y assister.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) renseigne les grands secteurs d'activités artistiques et les métiers de l'enseignement artistique.</p> <p>La licence <i>Arts plastiques</i> donne priorité à la construction du projet professionnel avec l'apport d'intervenants extérieurs spécialisés dans leur domaine (directeur de musées ou de centres d'art, architectes, chargés de programmation, directeurs d'institution) et des enseignements dédiés à une sensibilisation des étudiants aux compétences requises pour mener une carrière artistique ou intégrer des établissements culturels.</p> <p>Le contact avec des professionnels et des conseillers d'orientation, le stage, les séances consacrées au Projet personnel et professionnel (PPP) de l'étudiant constituent des instruments indispensables au suivi de parcours. De plus, l'acquisition de compétences additionnelles comme la méthodologie du travail universitaire, l'informatique appliquée à l'art et les langues vivantes viennent compléter le parcours de l'étudiant. Le livret de l'étudiant permet un suivi et une analyse des compétences.</p> <p>Le dossier d'autoévaluation insiste enfin sur la possibilité d'effectuer un service civique à partir de la L3 dans des lieux de diffusion pour éprouver un métier et engager un projet professionnel. Il manque en revanche un encadrement et une préparation concrets pour soutenir les étudiants dans leurs démarches d'insertion : de l'élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation au développement d'une connaissance précise sur les dimensions juridiques en lien avec les structures ou les métiers visés.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Un stage d'une à quatre semaines est proposé aux étudiants de la L3 mais aucun temps dédié n'est prévu pour le déroulement de ce stage, ce qui peut poser des problèmes à l'étudiant pour le suivi des cours. Une UE de pré-professionnalisation est consacrée à ce stage. Le responsable d'année valide le projet et les enseignants tuteurs assurent le suivi en contact avec le tuteur en entreprise. Un rapport doit être écrit par l'étudiant, qui sera l'objet d'une évaluation notée. Il n'est pas fait mention d'une soutenance. Le PPP peut être sollicité individuellement (deux crédits européens ECTS en L1, trois ECTS en L2, six ECTS en L3 + trois ECTS pour le stage). Le service d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SAOIP) propose des formations aux enseignants assurant le PPP.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Le dossier fait état d'établissements internationaux partenaires de la formation : Séville, Palerme, Almeria. Il s'agit à chaque fois de partenariats ERASMUS. Le pourcentage d'étudiants étrangers est très faible (environ 1% dans le cadre Erasmus). Les étudiants étrangers proviennent principalement de la Chine ou du Maghreb. La mobilité des étudiants français de la licence vers l'étranger n'est pas précisée alors que la formation est transfrontalière. Dans un sens comme dans l'autre, tant pour les étudiants que pour les enseignants, il semblerait que la mobilité soit réduite.</p> <p>L'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol sont dispensés au choix de manière progressive à partir de la L1 jusqu'en L3. Les langues constituent un élément indispensable visant notamment à la préparation de la Certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), de niveau 2 qui évalue le niveau de compréhension orale et écrite des étudiants dans une langue donnée.</p>

Un accent est particulièrement mis sur la langue anglaise en raison du grand nombre de textes théoriques fondamentaux dans le champ de l'art écrits dans cette langue.

La dimension internationale, alors même que la région est frontalière, n'est pas spécialement développée. La licence justifie cette situation par la volonté de se concentrer, dans un premier temps, sur les développements à l'échelle du territoire.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement en L1 s'effectue directement après le bac sur le bassin lorrain. La part des néo-bacheliers est stable depuis 2009, représentant environ 60% des étudiants de la L1. Il n'y a pas de pré requis particuliers énoncés. Depuis 2013, en L3, il y a un pourcentage de 7 % à 12 % d'étudiants provenant d'autres mentions. En revanche, le taux est très faible d'étudiants sortant de la L2.

La licence *Arts plastiques* accueille, chaque année, des étudiants dans le cadre de la formation continue. Il s'agit de personnes en recherche d'emploi. Par ailleurs, le SAOIP propose régulièrement des formations aux enseignants (« animateurs ») chargés d'assurer le projet personnel et professionnel de l'étudiant permettant d'enrichir la formation par des apports et des regards différents.

Des tuteurs étudiants peuvent accompagner d'autres étudiants pour les aider à la réussite mais rien n'est développé sur ce point si ce n'est leur présence. On peut donc s'interroger sur la nature du dispositif. Des ré-orientations sont possibles et effectives, dans le cadre de l'université ou dans des écoles d'art.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement articulent des TD et des CM. Les premiers nécessitent une assiduité pour permettre une évolution progressive du travail pratique de l'étudiant. Quant aux seconds, ils ouvrent, pour chaque étudiant, sur des recherches complémentaires à de la bibliothèque universitaire accompagnées par la fréquentation assidue des lieux culturels.

La place du numérique dans l'enseignement s'est développée depuis ces dernières années par l'acquisition de tablettes graphiques pour le dessin et par l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) pour les enseignements.

Il est à noter que des cours d'informatique sont dispensés dès la L1 puis tout au long du parcours. L'objectif est d'être attentif à l'évolution des outils de représentation tels que la vidéo, la photographie, l'image 3D et les systèmes de modélisation de l'espace.

La place des langues est stratégique : l'apprentissage de l'anglais y est dominant dans la mesure où le corpus d'études est majoritairement dans cette langue.

Une attention particulière est donnée aux étudiants en reprise d'étude. Le responsable d'année assure le lien entre eux et le service de la formation continue qui assure un accompagnement personnalisé et informe des dispositifs existants (Validation des acquis de l'expérience ou VAE, Validation des acquis professionnels ou VAP, Validation des études supérieures ou VES, bilan de compétences).

Evaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants s'effectue de manière rigoureuse ; les jurys constitués des responsables d'année et du responsable de la mention se réunissent une fois par semestre. L'inscription pédagogique est semestrielle avec les crédits ECTS répartis sur l'ensemble des deux semestres. Il existe un contrôle continu en particulier pour les TD et un examen final pour les CM. L'évaluation s'effectue tantôt sous la forme du contrôle continu, tantôt sous la forme de l'examen final ; elle est tantôt théorique, tantôt pratique.

Les critères d'évaluation sont homogénéisés et remplissent différents objectifs, liés à l'application des méthodes et techniques propres à chaque cours. Le dossier propose néanmoins que l'équipe se concerte davantage dans l'élaboration des barèmes de notation.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le livret de l'étudiant est un support en termes de définition des compétences pratiques, théoriques et transversales identifiées pour chaque parcours. Le supplément au diplôme n'est pas fourni dans le dossier.

Les compétences visées sont en adéquation avec les métiers ciblés par la formation.
Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés s’effectue en collaboration avec l’observatoire des étudiants, à travers notamment les enquêtes d’insertion permettant de connaître globalement les parcours professionnels entrepris. Ces enquêtes sont complétées par un contact individuel établi avec la plupart des étudiants de L3, afin d’examiner leur progression.
Conseil de perfectionnement et procédures d’autoévaluation
<p>Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par semestre.</p> <p>Le rapport fourni témoigne d’une qualité d’échanges, au sein de ce conseil, entre ses différents membres et permet d’établir un dialogue avec l’équipe pédagogique afin d’améliorer le contenu de la formation. Le Conseil de perfectionnement, dont la composition n’est pas précisée, joue un rôle majeur dans l’écoute auprès des étudiants et permet d’évaluer rapidement les éventuels dysfonctionnements de la formation.</p> <p>Trois outils d’évaluations des enseignements sont proposés aux étudiants qui font l’objet de retours réguliers auprès du Conseil de perfectionnement : un questionnaire établi par l’établissement accessible par le compte de l’ENT, un autre mis en place par l’Unité de formation et de recherche (UFR) et enfin un dernier, également accessible sur l’ENT, proposé par les responsables d’années, analysant de manière détaillée le contenu des cours.</p>

Conclusion de l’évaluation

Points forts :

- L’ancrage local auprès des diverses institutions culturelles de diffusion de l’art contemporain représente un vrai potentiel pour la licence *Arts plastiques*.
- La dimension interdisciplinaire et la richesse de son socle commun permettent d’envisager des passerelles.

Points faibles :

- Les partenariats avec le réseau des écoles supérieures d’art de la Région du Grand-Est ne sont pas suffisamment développés.
- Des collaborations avec des institutions culturelles de la Région du Grand-Est et transfrontalières restent insuffisantes.
- Le taux d’encadrement tant pour les enseignements pratiques que théoriques reste insuffisant.

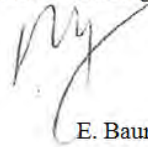
Avis global et recommandations :

La licence *Arts plastiques* composée de ses deux parcours *Arts plastique* et *Arts de l’exposition*, étant à la fois généraliste et spécialisée, articule une dimension professionnelle spécifique aux métiers de l’exposition tout comme aux métiers de la création qui induisent une poursuite d’études. Cette ambition doit se traduire par un encadrement spécifique des enseignements pratiques et une transmission plus approfondie de l’environnement professionnel et institutionnel de la culture. Le taux d’encadrement en regard des effectifs de la formation reste insuffisant. La licence *Arts plastiques* est un socle riche propice à une poursuite d’études et devrait donc pouvoir s’inscrire davantage dans un schéma de formation de l’enseignement des arts plastiques et plus particulièrement avec les écoles supérieures d’art de la Grande Région.

Observations de l'établissement

Pas d'observations

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner